

LES ÉPITRES CATHOLIQUES

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE DE SAINT JACQUES

On appelle *catholiques* (universelles) les Epîtres qui suivent maintenant, et qui ont pour auteurs les Apôtres saint Jacques, saint Pierre, saint Jean et saint Jude. Elles portent ce nom surtout par cette raison, que la plus grande partie d'entre elles ne sont pas adressées, comme les Epîtres de saint Paul, à des églises et à des personnes particulières, mais qu'elles étaient destinées aux églises chrétiennes répandues dans toute la catholicité, pour les instruire, leur donner des avis et les consoler. A leur tête se trouve la lettre de saint Jacques. Nous avons dans les Evangiles deux Jacques, qui tous les deux étaient Apôtres, Jacques, fils de Zébédée et frère de saint Jean, appelé Jacques le Majeur, et Jacques, fils d'Alphée et parent du Seigneur, connu sous le nom de Jacques le Mineur (*Matth.* 10, 3). Jacques le Majeur ne peut pas être l'auteur de cette Epître, car avant l'an 42 ou 43 de Jésus-Christ, temps auquel il mourut par le martyre (*Act.* 12, 2), le christianisme n'avait pas encore pris hors de la Palestine les grands développements que suppose le titre de l'Epître (chap. 1, 1), saint Paul n'ayant entrepris sa première mission apostolique parmi les nations que vers l'an 44 ou 45. Ainsi sommes-nous par le fait même conduits à Jacques le Mineur, parent de Notre Seigneur. Que ce soit lui qui en soit l'auteur, c'est ce que mettent hors de tout doute les témoignages les plus anciens et les plus authentiques des Pères et des Ecrivains ecclésiasti-

ques. Il était fils de Marie, une proche parente de la mère du Seigneur (*Jean*, 19, 25), et il avait pour frères Joseph, Simon et Jude Thaddée (*Matth.* 13, 55, *Jud.* 1). Il est appelé le Mineur vraisemblablement pour le distinguer de Jacques, fils de Zébédée, qui, sous le rapport de l'âge, pouvait être plus ancien. Après l'Ascension du Seigneur, il devint évêque de Jérusalem, comme nous l'apprend non-seulement la tradition, mais encore l'Écriture (*Gal.* 1, 19; *Act.* 12, 17; 15, 13; *Gal.* 2, 9; *Act.* 21, 18), qui confirme la tradition. Il mena depuis sa jeunesse une vie très-austère. Au rapport d'Hégésippe, qui vivait dans le deuxième siècle, il ne mangeait point de viande, il ne buvait point de vin, et il était si ami de la prière que ses genoux étaient couverts d'épais calus. Sa piété, qui était pour les Juifs même un sujet d'admiration, lui fit donner le nom de Juste. Ce furent apparemment les circonstances du temps qui l'engagèrent à composer cette lettre. Beaucoup de chrétiens étaient en danger de renoncer à la foi par crainte de la persécution (voy. l'Introd. à l'Épître aux Hébr.), la doctrine touchant la justification par la foi (Épître aux Romains) était si mal comprise par quelques-uns, qu'ils se figuraient qu'ils pourraient arriver par une foi inactive, sans les œuvres chrétiennes, à la justification, ce qui était cause que le défaut de charité, l'oppression des pauvres, la licence et le vice gagnaient de tous côtés. Ce fut afin de remédier à cet état malheureux, qui devait être celui de plusieurs églises, que saint Jacques écrivit cette Épître, et, comme il était évêque de Jérusalem, ayant sous sa juridiction des Juifs devenus chrétiens, et que, par conséquent, il était surtout l'Apôtre des Juifs, il l'adressa aux Juifs convertis des contrées étrangères (chap. 1, 1). On peut y distinguer trois parties : celle où il instruit (chap. 1), celle où il reprend (chap. 2 jusqu'à chap. 5, 7) et celle où il console (chap. 5, 7 et suiv.). Il commence par donner des instructions sur l'utilité des épreuves, sur l'origine du bien et du mal, sur la fécondité de la parole de Dieu. Après cela, il reprend ses lecteurs au sujet des abus et des erreurs qui régnaient parmi eux, à cause de leur partialité et de l'acceptation des personnes, touchant la fausse doctrine qui se répandait parmi eux relativement à la justification, leurs brigues pour arriver aux dignités de l'Église, la dépravation des mœurs. Enfin il console ceux qui sont en butte à la persécution, il les exhorte à la patience et leur donne différentes règles de conduite, pour les diverses positions de la vie. L'Apôtre écrit à la manière orientale, par sentences, qui souvent n'ont pas entre elle une exacte liaison, comme sont les Proverbes de Salo-

mon et de Jésus, fils de Sirach. On ne peut pas déterminer avec précision le temps où il écrivit. Le temps de la composition de l'Épître tombe, ce semble, entre l'an 51 et l'an 64 de Jésus-Christ; on ne peut la reculer au delà de l'an 64; car ce fut dans cette année-là que saint Jacques, ayant été accusé par les Pharisiens d'avoir transgressé la loi, fut lapidé. Elle n'est pas antérieure à l'an 51; car c'est dans cette même année que tombe la fin de la première tournée apostolique de saint Paul parmi les nations, laquelle dut nécessairement précéder, pour que l'on puisse concevoir un aussi grand nombre de Juifs des pays étrangers convertis à la foi chrétienne, que le suppose le titre de l'Épître (chap. 1, 1). Le lieu où elle fut composée est sans aucun doute Jérusalem. L'authenticité de cette Epître a été attaquée dans ces derniers temps, mais bien moins par des raisons tirées de l'histoire, que dans un intérêt dogmatique; en effet, la véritable raison de ces attaques c'est que l'Épître contient très-clairement la doctrine touchant le mérite des bonnes œuvres et touchant le sacrement divin de l'Extrême-Onction, doctrine que plusieurs ennemis de la foi ont rejetée.

ÉPÎTRE CATHOLIQUE

DE SAINT JACQUES

CHAPITRE PREMIER.

Jacques salue les chrétiens convertis du judaïsme hors de la Palestine. Réjouissez-vous d'être éprouvés, car la patience conduit à la perfection. Que si quelqu'un ne le comprend pas, et qu'il manque de la sagesse chrétienne, qu'il la demande avec une ferme foi, sans hésiter, et il l'obtiendra. Que nul ne se laisse tenter ni par la pauvreté, ni par les richesses, jusqu'à chanceler dans la foi en Jésus-Christ; car la pauvreté n'est point un dommage, parce qu'elle a été ennoblie; et les richesses ne procurent aucun avantage, parce qu'elles passent. Heureux celui qui sait supporter les épreuves. Or, toute tentation qui incline au mal ne vient pas de Dieu, mais de notre propre convoitise qui, quand elle a obtenu notre assentiment, enfante le péché et la mort. Il n'y a que le bien qui vienne de Dieu, tel qu'est surtout le don précieux du christianisme, don que nous obtenons par la foi à la parole de vérité. Écoutons cette parole avec empressement, recevons-la dans un cœur pur et réalisons-la dans nos actions; car il ne sert de rien d'entendre, si l'on se borne là; ce qui sauve, c'est d'entendre et de faire, et la véritable crainte de Dieu consiste à régler ses discours et sa conduite.

1. *Jacobus Dei, et Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribus, quæ sunt in dispersione, salutem.*

2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis :*

3. *scientes quod probatio fidei vestræ patientiam operatur.*

4. *Patientia autem opus perfectum habet : ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes.*

1. Jacques, serviteur de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersées¹, salut.

2. Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent²,

3. sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez vous-mêmes parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il ne vous manque rien³. *Rom.* 5, 3.

ŷ. 1. — ¹ aux Juifs des douze tribus d'Israël, qui vivent dispersés parmi les nations hors de la Palestine, et qui ont embrassé la foi chrétienne.

ŷ. 2. — ² Par les afflictions (Litt. : les attaques), ce sont surtout les persécutions du dehors, les oppressions, comme dans *Luc* (22, 28), auxquelles les chrétiens étaient trop souvent exposés, qui sont ici désignées (Voy. *Ep. aux Hébr.* Introd.). Le chrétien doit se faire un sujet de joie de ces épreuves; car elles lui donnent l'occasion de montrer sa fermeté dans la foi, et d'acquiescer la perfection par la patience. C'est ainsi que les apôtres se réjouissaient de ce qu'ils avaient à souffrir (*Act.* 5, 41. *Comp. Matth.* 6, 13).

ŷ. 4. — ³ car vous savez que les afflictions qui mettent votre foi, vos sentiments

5. Que si quelqu'un de vous manque de sagesse ⁴, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher *ses dons* ⁵; et la sagesse lui sera donnée.

6. Mais qu'il la demande avec foi, sans défiance ⁶; car celui qui est dans la défiance est semblable au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent ⁷.

7. Il ne faut donc pas que celui-là s' imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur ⁸.

8. L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant en toutes ses voies ⁹.

9. Que celui d'entre *nos frères*, qui est d'une condition basse, se glorifie de sa véritable élévation.

10. Et au contraire que celui qui est riche *se glorifie* de son véritable abaissement ¹⁰, parce que le riche passera comme la fleur de l'herbe.

11. Car *comme* au lever d'un soleil brûlant, l'herbe se sèche, la fleur tombe, et perd toute sa beauté, ainsi le riche séchera et se flétrira dans ses voies.

5. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non impropere: et dabitur ei.

6. Postulet autem in fide nihil hæsitans: qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur;

7. non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.

8. Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.

9. Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua;

10. dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit:

11. exortus est enim sol cum ardore, et arefecit fœnum, et flos ejus decidit, et decor vultus ejus deperit: ita et dives in itineribus suis marcescet.

chrétiens à l'épreuve, vous fournissent l'occasion de pratiquer la vertu de patience; or, la patience perfectionne votre christianisme, elle est pour vous un moyen d'arriver à la perfection, afin que vous soyez des chrétiens parfaits, irrépréhensibles, auxquels il ne manque rien pour obtenir l'éternelle félicité. Sur la patience qui rend parfait, voy. *Luc*, 21, 19, note 5. Dans le grec : Or, que la patience soit parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis, ne manquant de rien. Sens : Or, la patience doit être le principe d'une conduite entièrement parfaite et chrétienne, afin que, etc.

§. 5. — ⁴ particulièrement pour comprendre les grands avantages des afflictions. ⁵ pourvu que l'homme fasse des dons de Dieu un bon usage, car autrement il lui arrive ce qui est arrivé au serviteur de l'Evangile (*Matth.* 18, 32 et suiv.).

§. 6. — ⁶ avec une ferme confiance, sans douter de la puissance et de la libéralité de Dieu. Dieu veut être vaincu par la confiance, et qu'on lui fasse par là comme une sainte violence. C'est ainsi que Jacob vainquit (*Voy.* 1. *Moys.* 32, 23, note 4. *Marc*, 11, 24).

⁷ car celui qui doute est le jouet de ses pensées, comme les flots sont le jouet des vents; tantôt il reconnaît à Dieu assez de puissance et de bonté pour pouvoir accomplir sa prière, tantôt il les lui dénie.

§. 7. — ⁸ parce que la prière n'est exaucée qu'autant qu'elle est inspirée par la foi et la confiance (*Marc*, 11, 24; 1, *Jean*, 3, 21. 22).

§. 8. — ⁹ Un homme partagé entre la foi et l'incrédulité, entre Dieu et le monde, est en général inconstant et incertain dans toutes ses démarches.

§. 10. — ¹⁰ L'Apôtre continuant à parler de la patience avec laquelle il faut vaincre les afflictions (*Voy.* §. 12), la liaison la plus simple de ce verset avec ce qui précède est, ce semble, celle-ci : Quelle que soit la position extérieure où vous êtes, ou dans laquelle vous pourriez vous trouver, elle ne doit pas être pour vous un sujet de tentation qui vous fasse chanceler dans la foi; car le pauvre n'est pas malheureux parce qu'il est pauvre, il doit bien plutôt se glorifier de son exaltation, de ce qu'il est enfant de Dieu, frère de Jésus-Christ, et que dans le ciel il sera son co-héritier; le riche n'est pas heureux parce qu'il est riche, il doit bien plutôt chercher son bonheur et sa gloire dans l'état d'abaissement où tout chrétien doit se trouver par l'abnégation et la mortification, non dans les richesses passagères qui sont aujourd'hui et qui n'existent plus demain.

12. *Beatus vir, qui suffert tentationem : quoniam cum probatus fuerit, accipiam coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.*

13. *Nemo cum tentatur, dicat, quoniam a Deo tentatur : Deus enim intentator malorum est : ipse autem neminem tentat.*

14. *Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua abstractus, et illectus.*

15. *Deinde concupiscentia cum conceperit, parit peccatum : peccatum vero cum consummatum fuerit, generat mortem.*

16. *Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.*

12. *Heureux celui ¹¹ qui souffre patiemment les tentations, parce que, lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie ¹², que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.*

13. *Que nul ne dise, lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente : car Dieu est incapable de tenter, et de pousser personne au mal ¹³.*

14. *Mais chacun est tenté par sa propre concupiscentie, qui l'emporte et qui le sollicite.*

15. *Et ensuite, quand la concupiscentie a conçu, elle enfante le péché; et le péché étant accompli, engendre la mort ¹⁴.*

16. *Ne vous y trompez donc pas, mes très-chers frères ¹⁵.*

¶ 12. — ¹¹ L'Apôtre termine son exhortation à supporter patiemment les épreuves.

¹² la récompense de l'éternelle béatitude.

¶ 13. — ¹³ L'homme cherche volontiers à éloigner de lui la faute du mal, et à la rejeter sur autrui. Par un effet de cette disposition, plusieurs de ceux qui n'avaient pas assez de patience pour supporter les épreuves de la vie, mais qui tombaient dans l'incrédulité et dans le vice, pouvaient s'excuser sous prétexte que c'était Dieu lui-même qui était cause de leur chute, puisqu'il permettait qu'ils tombassent dans la tentation. Saint Jacques, au contraire, fait voir maintenant quelle est la vraie source du péché. Que nul ne dise, quand il se sent porté au mal, tenté de devenir infidèle à la foi et à la vertu, que c'est Dieu qui est la cause de cette tentation; car Dieu, le bien infini, est inaccessible au mal, et, par conséquent, il ne peut induire personne au péché; le péché ne peut nullement approcher de lui, d'où il suit que lui-même ne peut approcher de personne avec le péché qui est en opposition avec sa nature. Faites bien attention : saint Jacques ne nie pas d'une manière générale que les tentations ne viennent de Dieu; car Dieu nous envoie en effet souvent des souffrances pour nous éprouver, et par là il permet également que nous sentions les attraites du péché; mais il nie seulement que ce soit la volonté de Dieu que les tentations qu'il nous envoie, ou qu'il permet, puissent nous porter au mal. Le mal a sa source réelle dans la tentation comme l'Apôtre l'enseigne explicitement (¶ 14, 15), il ne vient point de Dieu, mais de la concupiscentie, de l'homme lui-même.

¶ 15. — ¹⁴ Ce n'est pas Dieu qui nous tente et nous porte au mal, Dieu n'est pas la première cause du péché, mais chacun est tenté par le mal, par sa propre concupiscentie qui l'incline vers le mal. La concupiscentie, la pente au mal qui est mauvaise par elle-même, l'attire au péché comme une séductrice; ensuite, quand il s'abandonne à elle, qu'il lui donne son assentiment, qu'il se complait et acquiesce à ses sollicitations, qu'il entre pour ainsi dire en relation avec elle, de cette union coupable naît un fruit, le péché; et le péché, quand il est passé en acte, qu'il a été consommé intérieurement ou extérieurement, engendre, a pour suite la mort de l'âme, et par là même la damnation éternelle; car il n'y a que ce qui est vivant qui puisse paraître devant la vie, devant Dieu, et vivre avec lui. Les maîtres de la vie spirituelle distinguent trois degrés dans la tentation : l'attrait de la concupiscentie, la délectation qu'y prennent l'intellect et la volonté, et le parfait consentement. Le péché ne commence qu'au second degré. Saint Augustin dit excellemment : Ne donnez point d'acquiescement aux attraites de la convoitise qui vous sollicite; elle ne peut en aucune manière devenir mère, si ce n'est par vous. Quand vous lui donnez votre consentement, vous vous unissez à elle, pour ainsi parler, au fond de votre cœur. Gardez-vous de lui donner l'embrassement de votre consentement, de peur d'avoir à en déplorer les fruits (Voy. sur l'homme double qui existe dans l'homme, l'homme charnel et l'homme spirituel, Rom. 7, 15 et suiv. Sur la mort, solde du péché, Rom. 6, 28).

¶ 16. — ¹⁵ N'attribuez pas le péché, le mal à Dieu; de Dieu ne vient que le bien.

17. Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières¹⁶, qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune révolution¹⁷;

18. puisque c'est lui¹⁸ qui, par sa volonté, nous a engendrés par la parole de la vérité, afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures¹⁹.

19. Vous le savez, mes très-chers frères, que chacun de vous soit prompt à écouter²⁰, lent à parler²¹, et lent à se mettre en colère²².

20. Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu²³.

21. C'est pourquoi²⁴, rejetant toutes ces productions impures et superflues de péché, recevez avec docilité la parole qui a été entée en vous, et qui peut sauver vos âmes²⁵.

17. Omne datum optimum, et omne donum perfectum, desursum est, descendens a Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.

18. Voluntarie enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creature ejus.

19. Scitis fratres mei dilectissimi. Sit autem omnis homo velox ad audiendum : tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram.

20. Ira enim viri justitiam Dei non operatur.

21. Propter quod abjicientes omnem immunditiam, et abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

§. 17. — ¹⁶ de la source première de toute lumière, aussi bien de la lumière terrestre que des lumières spirituelles, de la vérité, de la vertu, de la grâce, de tout bien.

¹⁷ qui ne pouvant par sa nature faire que le bien, demeure toujours semblable à lui-même et est absolument immuable.

§. 18. — ¹⁸ L'Apôtre prouve par le don de la foi chrétienne, qui est le plus excellent de tous les dons, que tout don parfait vient de Dieu. Le grec n'a point « car » ou « puisque, » mais cette particule est renfermée dans la pensée de l'Apôtre.

¹⁹ C'est par une pure grâce de sa volonté indépendante (tel est le fondement de notre salut), qu'il nous a régénérés, qu'il a fait de nous de nouvelles créatures. Le moyen pour opérer cette régénération a été la parole de vérité, l'Évangile avec ses sources de grâces, surtout le baptême; l'intention de Dieu a été que nous pussions être du nombre des premiers dans lesquels s'est opérée la conversion de l'esprit. Sur la gratuité de la grâce de Dieu, voy. Rom. 9; 2. Cor. 6. 1. 2; sur la régénération, Jean, 3, 5.

§. 19. — ²⁰ L'Apôtre, dans ce qui suit (§. 19-27), exhorte à faire fructifier la parole de Dieu par les bonnes œuvres, et parait avoir été amené à cette exhortation par la mention qu'il a faite, dans le verset précédent, de la parole de vérité. Et parce que, cette parole, pour qu'elle conduise au salut, il faut l'entendre, la recevoir dans un cœur pur, et la faire passer dans les œuvres, il traite de tous ces points dans ce qui suit (§. 19. 21. 22 et suiv.). La foi vient de l'ouïe, dit saint Paul (Rom. 10, 17). Dans le grec : C'est pourquoi, mes frères bien aimés, que tout homme soit, etc.

²¹ Il arrivait quelquefois dans les assemblées chrétiennes, que certains discoureurs ôtaient la parole aux gens modestes, pour montrer leur sagesse et leur esprit (1. Cor. 14, 29); ce sont eux que l'Apôtre semble ici avoir en vue. Toutefois, abstraction faite de cette supposition, ce qu'il dit ici est une maxime de la Sagesse (Prov. 17, 27).

²² Comme les discoureurs ont d'ordinaire l'esprit ardent, irascible, et se laissent aisément aller à la colère, saint Jacques place ici des avertissements contre ce penchant. Il ne réproûve pas toute espèce de colère; car il y a une colère juste, celle qui, avec calme et réflexion, s'enflamme contre le péché et l'injustice; il ne blâme que l'emportement qui a la passion pour principe.

§. 20. — ²³ Dans le feu de la passion on fait et l'on dit bien des choses dont on se repent ensuite. Ne faites ni ne dites rien dans la colère, disait un sage de l'antiquité, avant d'avoir récité l'alphabet tout entier (et, par ce moyen, d'avoir calmé votre esprit).

§. 21. — ²⁴ puisque vous devez être de nouvelles créatures (§. 18), et afin que vous en soyez.

²⁵ C'est pourquoi purifiant vos cœurs de toute souillure et de toute la corrup-

tatus est mensibus tribus a parentibus suis, eo quod vidissent elegantem infantem, et non timerunt regis edictum.

24. Fide Moyses grandis factus negavit se esse filium filiae Pharaonis,

25. magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem;

26. majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi : aspiciebat enim in remunerationem.

27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis : invisibilem enim tanquam videns sustinuit.

28. Fide celebravit Pascha, et sanguinis effusionem : ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.

29. Fide transierunt mare Rubrum tanquam per aridam terram : quod experti Ægyptii, devorati sunt.

30. Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem.

31. Fide Rahab meretrix non periiit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

32. Et quid adhuc dicam ? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson, Jephthé, David, Samuel, et prophetis :

fut né, son père et sa mère le tinrent caché durant trois mois, ayant vu que c'était un bel enfant : et ils n'appréhendèrent point l'édit du roi. 2. *Moys.* 2, 2; 1, 17.

24. C'est par la foi ³⁵ que, lorsque Moïse fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon ³⁶;

25. et qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché ³⁷;

26. jugeant que l'ignominie de Jésus-Christ ³⁸ était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Égypte, parce qu'il envisageait la récompense.

27. C'est par la foi ³⁹ qu'il quitta l'Égypte, sans craindre la fureur du roi ; car il demeura ferme et constant comme s'il eût vu l'invisible.

28. C'est par la foi ⁴⁰ qu'il célébra la Pâque, et qu'il fit l'aspersion du sang de l'agneau, afin que l'ange qui tuait tous les premiers-nés ne touchât point aux Israélites ⁴¹.

29. C'est par la foi ⁴² qu'ils passèrent au travers de la mer Rouge, comme sur la terre ferme ; au lieu que les Égyptiens ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis par les eaux. 2. *Moys.* 14, 22.

30. C'est par la foi ⁴³ que les murailles de Jéricho tombèrent par terre, après qu'on en eut fait le tour sept jours durant.

31. C'est par la foi ⁴⁴ que Rahab, qui était une femme débauchée ⁴⁵, ayant sauvé les espions de Josué, qu'elle avait reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules. *Jos.* 2, 3; 6, 22.

32. Que dirai-je davantage ? Le temps me manquera, si je veux parler encore de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel et des prophètes ⁴⁶,

‡. 24. — ³⁵ à sa destinée future et plus grande.

³⁶ La fille du roi, Thermutis, avait fait soigner et élever Moïse ; lorsqu'il quitta la cour du roi il était âgé de quarante ans (*Act.* 7, 23).

‡. 25. — ³⁷ Dans le grec : que d'avoir la jouissance du péché dans le temps présent.

‡. 26. — ³⁸ pour Jésus-Christ, l'ignominie qu'il eut à souffrir pour le royaume qui figurait Jésus-Christ (*Voy.* 1. *Cor.* 10, 1 et suiv.).

‡. 27. — ³⁹ en l'appui du Dieu invisible.

‡. 28. — ⁴⁰ à la promesse que les Israélites seraient épargnés à cause du sang de l'agneau pascal (2. *Moys.* 12, 13).

⁴¹ Voy. l'histoire 2. *Moys.* 12, 1 et suiv.

‡. 29. — ⁴² au miracle de leur délivrance par Dieu, et en vertu de cette foi.

‡. 30. — ⁴³ en la puissance de Dieu (*Jos.* 6, 5; 2. *Mach.* 12, 15).

‡. 31. — ⁴⁴ que Dieu continuerait à assister les Israélites.

⁴⁵ Il est vraisemblable qu'elle est ainsi appelée parce qu'elle avait mené dans le temps de sa jeunesse une vie déréglée. D'autres traduisent : une hôtelière.

‡. 32. — ⁴⁶ qui furent de vrais héros de la foi, firent leurs actions avec confiance

CHAPITRE II.

Ne vous conduisez pas, en qualité de chrétiens, par des considérations extérieures, de manière que vous donniez la préférence au riche sur le pauvre; car cela est arbitraire et injuste. Vous traitez avec mépris les pauvres, que Dieu cependant a appelés, tandis que les riches, qui vous oppriment et déshonorent le nom de Jésus-Christ, ne méritent pas votre considération. Pratiquez la charité envers le prochain sans acception de personne; quiconque considère en ce point les dehors, est digne de punition, et, en manquant à l'un des commandements, il manque à la loi en général. Que votre conduite soit si pleine de charité et de miséricorde, que vous n'ayez pas à redouter le jugement de l'Évangile; car ceux qui sont miséricorde triomphent au jugement. En général la foi n'est de nulle utilité sans les œuvres de la charité, non plus que de bonnes paroles sans les actes : sans les œuvres la foi est morte, sans les œuvres on ne peut donner des preuves de sa foi, mais les œuvres sont de la foi une excellente preuve. Abraham également joignit les œuvres à la foi pour être justifié, et il en fut de même de Rahab; car ces deux choses, la foi et les œuvres, vont ensemble, comme le corps et l'esprit.

1. Mes frères, n'ayez point de respects humains pour la condition des personnes, vous qui avez la foi de la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ¹. 5. *Moy.* 1, 17. 16, 19. *Prov.* 24, 23. *Eccli.* 42, 1.

2. Car s'il entre dans votre assemblée² un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

3. et qu'arrêtant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez : Asseyez-vous ici; et que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds³ :

4. n'est-ce pas là faire différence en vous-mêmes entre l'un et l'autre, et suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites⁴?

5. Écoutez, mes chers frères : Dieu n'a-t-

1. Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ.

2. Etenim si introierit in inventum vestrum vir aureum anulum habens in veste candida, introierit autem et pauper in sordido habitu,

3. et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dixeritis ei : Tu sede hic bene : pauperi autem dicatis : Tu sta illic; aut sede sub scabello pedum meorum :

4. nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis iudices cogitationum iniquarum?

5. Audite, fratres mei dilectis-

¶ 1. — ¹ Litt. : par l'acception des personnes...—L'Apôtre commence la seconde partie de sa lettre, celle où il blâme plusieurs abus qui s'étaient glissés dans les églises chrétiennes (*Voy.* l'Introd.). Sens : Dans la distribution des charges, des dignités, des places, n'ayez nul égard à la condition extérieure; car la foi en notre Seigneur Jésus-Christ glorifié ne peut en aucune sorte s'allier avec les considérations injustes qui, pour des choses de néant, toutes extérieures, font préférer un homme à un autre.

¶ 2. — ² dans une assemblée religieuse.

¶ 3. — ³ Litt. : Sous l'escabeau de mes pieds. — Dans les synagogues des Juifs il y avait sur les côtés des sièges commodes pour les personnes de distinction et les riches. Les pauvres, au contraire, étaient obligés de se tenir debout, ou de s'asseoir par terre, et, par conséquent aux pieds, de ceux qui étaient assis aux côtés. Comme cette séparation s'était également conservée dans les assemblées des chrétiens, l'Apôtre la blâme comme un usage qui ne convient pas dans le christianisme.

¶ 4. — ⁴ puisque vous ne faites pas attention à la vertu et au mérite, mais seulement à l'éclat et à la richesse.

simi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et hæredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se?

6. Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos, et ipsi trahunt vos ad judicia?

7. Nonne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos?

8. Si tamen legem perficitis regalium secundum Scripturas : Diligite proximum tam sicut teipsum : bene facitis :

9. si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti a lege quasi transgressores.

10. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.

11. Qui enim dixit : Non mœchaberis, dixit et : Non occides. Quod si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.

12. Sic loquimini, et sic facite,

il pas choisi ceux qui étaient pauvres dans ce monde, pour être riches dans la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ?⁵

6. Et vous, au contraire, vous déshonorez le pauvre⁶. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance ? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les tribunaux de la justice ?⁷

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le nom auguste de Jésus-Christ, dont vous avez tiré le vôtre ?⁸

8. Que si vous accomplissez la loi royale⁹ en suivant ce précepte de l'Écriture : Vous aimerez votre prochain¹⁰ comme vous-même, vous faites bien. *Math. 22, 39.*

9. Mais si vous avez égard à la condition des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme en étant les violateurs¹¹ !

10. Car quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée¹² ;

11. puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultère, a dit aussi : Ne tuez point. *Et ainsi*, si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultère, vous êtes vio-
lateur de la loi.

12. Réglez donc vos paroles et vos actions¹³

ŷ. 5. — ⁵ Dieu n'a-t-il pas également appelé les petits et les pauvres de ce monde, afin qu'ils devinssent aussi riches en foi et héritiers du bonheur éternel, que Dieu a promis à tous ceux qui l'aiment, et auxquels ceux-là seulement ont plus de droits, qui l'aiment davantage ?

ŷ. 6. — ⁶ en lui préférant le riche par cette seule raison qu'il est riche.

⁷ pour le recouvrement de leurs dettes.

ŷ. 7. — ⁸ Ne couvrent-ils pas d'ignominie par leurs violences le nom de Jésus-Christ, d'où vous est venu celui de chrétiens ? Ils ne méritent donc point du tout les marques de distinction que vous leur donnez.

ŷ. 8. — ⁹ le premier de tous les commandements.

¹⁰ par conséquent le prochain en général, sans égard pour les prérogatives extérieures.

ŷ. 9. — ¹¹ Quoique vous n'avez manqué qu'en un point, vous serez punis comme transgresseurs de la loi.

ŷ. 10. — ¹² c'est-à-dire comme ayant violé la loi, qui forme un tout unique, la charité en général, de laquelle dépend la loi entière, comme ayant offensé en général Dieu qui a donné toutes les lois ; car quiconque fait une faute contre une partie du tout, fait par là même une faute contre le tout auquel cette partie appartient, contre la charité, contre Dieu en général. La loi morale forme un seul tout, et elle exige l'obéissance à toutes ses prescriptions : celui qui se permet une faute de prédilection, par exemple la partialité, montre par là même le peu de cas qu'il fait de la loi en général, et il est, par conséquent, passible de châtimement comme transgresseur de la loi en général. L'Apôtre ne veut pas dire toutefois, qu'un seul péché soit une infraction aussi considérable que plusieurs péchés ; mais seulement qu'un seul péché suffit pour priver l'homme, en qualité de transgresseur de la loi, de l'amour de Dieu et de l'éternelle félicité, si c'est un péché grief ; car ce sont des péchés griefs que saint Jacques semble particulièrement avoir en vue dans ce qui suit.

ŷ. 12. — ¹³ Saint Jacques termine le premier point de sa réprimande : Ne vous laissez donc point influencer par des considérations extérieures, mais suivez en toutes choses les règles de la miséricorde et de la charité, afin que vous puissiez paraître avec assurance au jugement.

comme devant être jugés par la loi de la liberté ¹⁴.

13. Car celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde; mais la miséricorde s'élèvera au-dessus du jugement ¹⁵.

14. Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver ¹⁶?

15. Que si un de vos frères ou une de vos sœurs n'ont point de quoi se vêtir, et qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre;

16. et que quelqu'un d'entre vous leur dise : Allez en paix : je vous souhaite de quoi vous garantir du froid et de quoi manger, sans leur donner néanmoins ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi leur serviront vos paroles?

17. Ainsi la foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même ¹⁷.

18. En sorte qu'on pourra dire à celui-là : Vous avez la foi, et moi j'ai les œuvres; montrez-moi votre foi qui est sans œuvres, et moi, je vous montrerai ma foi par mes œuvres ¹⁸.

19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu;

sicut per legem libertatis incipientes judicari.

13. Judicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam : superexaltat autem misericordia judicium.

14. Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?

15. Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano,

16. dicat autem aliquis ex vobis illis : Ite in pace, calefacimini et saturamini : non dederitis autem eis, quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?

17. Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipso.

18. Sed dicit quis : Tu fidem habes, et ego opera habeo; ostende mihi fidem tuam sine operibus : et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19. Tu credis quoniam unus

¹⁴ par la loi chrétienne (Voy. *pl. h.* 1, note 29).

ÿ. 13. — ¹⁵ Dans le grec : triomphe du jugement (ne succombe point au jugement). Voy. *Matth.* 18, 35; 25, 34 et suiv.

ÿ. 14. — ¹⁶ Après avoir recommandé la compassion et la charité envers les pauvres, l'Apôtre passe à l'exercice des œuvres chrétiennes en général, et il enseigne que ce n'est pas la foi seule, mais la foi en union avec les œuvres qui rend l'homme juste devant Dieu, et lui mérite ensuite le salut. La doctrine de saint Jacques n'est point en contradiction avec celle de saint Paul, qui, à ce qu'il semble, ne fait dépendre la justification que de la foi; car saint Paul, par la foi, n'entend pas une simple croyance, une simple connaissance de la doctrine chrétienne, mais une foi agissante par la charité, une foi vivante (*Gal.* 5, 6); et lorsqu'il enseigne (*Rom.* 3, 28) que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi, il ne prétend pas exclure par là les œuvres chrétiennes, que la foi, comme abandon total de l'homme à Dieu, renferme nécessairement, il n'exclut que les œuvres de la loi cérémonielle de Moïse et les œuvres faites hors de l'état de la foi. Saint Paul et saint Jacques donc non-seulement ne sont pas en contradiction, mais il y a entre eux le plus admirable accord; car l'un et l'autre affirment qu'il n'y a que la foi vivante qui justifie. Tout au plus pourrait-on trouver chez eux quelque différence dans la manière d'exprimer une seule et même chose; saint Paul réprochant les œuvres qui ne sont point accompagnées de la foi, et saint Jacques condamnant la foi qui n'est pas accompagnée des œuvres.

ÿ. 17. — ¹⁷ Autant il est impossible que notre compassion puisse être de quelque secours à un homme dans le besoin, si nous ne lui donnons rien, autant il est impossible que la foi sans les œuvres soit de quelque utilité (Voy. ÿ. 26).

ÿ. 18. — ¹⁸ Oui, on peut dire à celui qui se glorifie de sa foi sans y joindre les œuvres : Vous croyez, vous vous glorifiez d'avoir la foi; pour moi, à la foi je joins les œuvres. Montrez-moi enfin votre foi, qui est sans œuvres, cela vous est assurément impossible : quant à moi, je puis vous montrer ma foi par mes œuvres, et vous prouver ainsi que je suis un vrai croyant, ce que vous, vous ne pouvez pas.

est Deus : bene factis : et dæmones credunt, et æstremiscunt.

20. Vis autem scire, o homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?

21. Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?

22. Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius : et ex operibus fides consummata est?

23. Et suppleta est Scriptura, dicens : Creditit Abraham Deo, et reputatum est illi ad iustitiam, et amicus Dei appellatus est.

24. Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, et non ex fide tantum?

25. Similiter et Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, et alia via ejiiciens?

26. Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est.

vous faites bien : mais les démons le croient aussi, et ils tremblent¹⁹.

20. Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte²⁰?

21. Notre père Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel?

22. Ne voyez-vous pas que sa foi était jointe à ses œuvres, et que sa foi fut consommée par ses œuvres?

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Écriture fut accomplie : Abraham crut ce que Dieu lui avait dit, et sa foi lui fut imputée à justice, et il fut appelé ami de Dieu²¹.

24. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non pas seulement par la foi²².

25. Et Rahab, cette femme débauchée²³, ne fut-elle pas aussi justifiée de même par les œuvres, en recevant chez elle les espions de Josué, et les renvoyant par un autre chemin²⁴?

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres.

ŷ. 19. — ¹⁹ Les démons croient également sans les œuvres ; mais cette foi ne fait qu'augmenter leurs tourments.

ŷ. 20. — ²⁰ écoutez à ce sujet encore une preuve que je tire des Écritures.

ŷ. 23. — ²¹ Sens des versets 21-23 : Ne lisons-nous pas dans l'Écriture que ce fut parce qu'Abraham, par une charité humble et soumise, consentit à sacrifier son fils, qu'il s'acquittait de la bienveillance de Dieu, de sorte que Dieu lui promit de le combler de bénédictions particulières (1. Moys. 22, 16-18)? De là vous pouvez conclure que les œuvres doivent accompagner la foi pour qu'elle justifie ; il y a plus, il suit de là que ce sont les œuvres qui perfectionnent la foi, et que ce qui avait été dit auparavant (1. Moys. 15, 6) dans l'Écriture « Abraham crut, etc. » a reçu un complet éclaircissement, lequel fait voir que, par la foi qui justifie Abraham, ce n'est pas une foi morte, mais une foi vivante par les œuvres qu'il faut entendre. Les mots « il fut appelé ami de Dieu » ne sont contenus dans le passage ci-dessus (1. Moys. 15, 6) que quant au sens, le récit sacré racontant d'Abraham que Dieu fit alliance avec lui, ce qui n'arrive ordinairement qu'entre amis. Saint Paul est ici en concordance parfaite avec saint Jacques ; car il dit, il est vrai (Rom. 4, 3, 17), qu'Abraham fut justifié par la foi, mais par la foi en celui qui ressuscite les morts. Par cette remarque l'Apôtre déclare qu'Abraham était disposé à immoler son fils unique, mais que, d'autre part, il croyait que Dieu lui donnerait une nombreuse postérité. Il attribue donc à Abraham non pas simplement la foi, mais la foi avec l'œuvre de l'immolation de son fils, et c'est à cause de cette foi active qu'il l'a tenu pour justifié.

ŷ. 24. — ²² Les œuvres ne suivent donc pas simplement la foi justifiante, mais pour que la foi ait la vertu de justifier, il faut qu'elle soit jointe aux œuvres.

ŷ. 25. — ²³ Rahab qui, avant sa conversion, menait une vie impudique.

²⁴ Rahab a également joint les œuvres à la foi, et prouvé sa foi par les œuvres, ce qui lui a mérité d'être agréable à Dieu et de conserver sa vie (Voy. de plus longs développements Josué. 2, 4. Hébr. 11, 31). Dans le dernier passage il n'est parlé que de la foi ; mais cette foi était telle qu'elle était jointe aux œuvres.

CHAPITRE III.

Ne briguez point le ministère de la prédication; car ceux qui sont chargés d'instruire les autres contractent une plus grande responsabilité, parce que si nous tombons en faute généralement avec facilité, nous tombons avec plus de facilité encore dans les fautes de paroles au moyen de la langue. Comme un faible frein gouverne un cheval vigoureux, un petit gouvernail un grand navire, de même la langue, toute petite qu'elle est, produit de grands effets. Quand elle est au service de l'enfer, les maux qu'elle cause se répandent comme le feu, et quoique l'on vienne à bout de tout dompter, on ne peut dompter la langue. De la langue découle le bien et le mal, et cependant elle ne devrait, de même que les autres créatures demeurent fidèles à leur destination, être le principe que du bien. Si vous croyez pouvoir vous confier en votre capacité pour remplir le ministère de la parole, donnez-en d'abord les preuves par une conduite vertueuse : que si, au contraire, vous manquez de charité, si vous vous laissez conduire par la jalousie et l'esprit de contention, c'est une marque que vous ne possédez pas la véritable sagesse, et que vous n'êtes nullement capable d'instruire; car les sentiments d'envie, l'esprit de contention, ne viennent pas d'en haut; ils n'engendrent que le désordre et des maux de toute espèce. La vraie sagesse, la sagesse qui vient de Dieu, est accompagnée de charité et de douceur, et il n'y a que le prédicateur pacifique qui soit capable de faire le bien, et de l'appuyer sur un solide fondement.

1. Mes frères, gardez-vous du désir qui fait que plusieurs veulent devenir maîtres, sachant que cette charge vous expose à un jugement plus sévère¹.

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait, et il peut tenir tout le corps en bride².

3. Ne voyez-vous pas que nous mettons des mors dans la bouche des chevaux, afin qu'ils nous obéissent, et qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps où nous voulons?

4. Ne voyez-vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, et qu'ils soient poussés par des vents impétueux, ils sont tournés néanmoins de tous côtés avec un très-petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les conduit?

5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps; et cependant combien peut-

1. Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.

2. In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit : hic perfectus est vir; potest etiam freno circumducere totum corpus.

3. Si autem equis frena in oramittimus ad consentiendum nobis, et omne corpus illorum circumferimus.

4. Ecce et naves, cum magnæ sint, et a ventis validis minentur, circumferuntur a modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit.

5. Ita et lingua modicum quidem membrum est, et magna

γ. 1. —¹ Ne cherchez pas à parvenir au ministère de la prédication; car ceux qui l'exercent ont à attendre un jugement plus sévère, puisqu'il leur sera demandé si, par leurs prédications, ils n'ont pas induit quelqu'un en erreur. Dans le grec : sachant que nous assumons un jugement plus rigoureux.

γ. 2. —² Car l'homme est en général très-faible, et il manque facilement en beaucoup de manières : mais le point le plus difficile, c'est de ne pas faire de fautes dans ses discours (dans les instructions). Celui qui ne pèche par aucune de ses paroles, peut être considéré comme un homme parfait, qui est en état de dominer sur tous les mouvements des sens et sur toutes ses inclinations. L'homme est tel qu'il se montre dans ses discours : la perfection dans les discours dénote un homme parfait (Voy. *Prov.* 10, note 23).

exaltat. Ecce quantus ignis quam magnam silvam incendit!

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatæ nostræ, inflammata a gehenna.

7. Omnis enim natura bestiarum, et volucrum, et serpentium, et cæterorum domantur, et domita sunt a natura humana :

8. linguam autem nullus hominum domare potest : inquietum malum, plena veneno mortifero.

9. In ipsa benedicimus Deum et Patrem : et in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

10. Ex ipso ore procedit benedictio, et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.

11. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem, et amaram aquam?

12. Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.

elle se vanter de faire de grandes choses! Ne voyez-vous pas combien un petit feu est capable d'allumer une grande forêt?⁵

6. La langue aussi est un feu. C'est un monde d'iniquité; et n'étant qu'un de nos membres, elle infecte tout le corps; elle enflamme tout le cercle et tout le cours de notre vie, et est elle-même enflammée du feu de l'enfer⁶.

7. Car⁷ la nature de l'homme est capable de dompter, et a dompté, en effet, toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles, et les poissons de la mer⁸;

8. mais nul homme ne peut dompter la langue⁹. C'est un mal inquiet; elle est pleine d'un venin mortel.

9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père, et par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu¹⁰.

10. La bénédiction et la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut agir.

11. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce et de l'eau amère?

12. Mes frères, un figuier peut-il porter des raisins⁹, ou une vigne, des figues? Ainsi nulle fontaine d'eau salée ne peut jeter de l'eau douce¹⁰.

ŷ. 5. —⁵ Un petit instrument dirige ce qui est grand, et devient la cause de grands effets; la langue pareillement peut produire de grandes choses — en bien ou en mal (Comp. Prov. 10, 20; 12, 18; 14, 3).

ŷ. 6. —⁶ Car la langue, par ses effets désastreux, ressemble au feu; elle recèle en elle comme tout un monde d'iniquité, pouvant conduire à tous les vices. La langue est un membre dont l'influence est si grande, que par ses discours elle peut précipiter l'homme tout entier dans sa perte, le jeter durant tout le cours de sa vie dans le brasier de toutes les passions, si elle-même elle est sous la domination de l'enfer, si c'est satan qui la dirige. Ce malheur, hélas! les enfants ne l'éprouvent que trop souvent : lorsque dès leur tendre jeunesse ils sont au milieu d'un entourage corrompu, ou qu'ils ont reçu de leurs parents, de ceux qui ont veillé sur leur éducation, et de leurs maîtres, des maximes fausses, ils sont perdus pour leur vie entière.

ŷ. 7. —⁷ La langue est capable de produire tous ces maux, car elle a une puissance que rien ne peut contenir.

⁶ Litt. : et autres (animaux). — Dans le grec : les reptiles et les animaux marins. C'est ainsi que la Vulgate elle-même semble avoir lu à l'origine : *cetorum* au lieu de *ceterorum*, ou *cæterorum*.

ŷ. 8. —⁸ en sorte qu'il n'y a personne qui ne commette de temps en temps des fautes de langue, au moins par inadvertance et défaut de vigilance. La cause en est dans la convoitise et la pente au mal, dont l'homme ne peut entièrement se défaire, tant qu'il est sur la terre.

ŷ. 9. —⁹ Les hommes pervers, détracteurs, tombent par elle dans la contradiction de la faire servir à louer Dieu dans certaines occasions, et dans d'autres, à injurier les enfants de Dieu.

ŷ. 12. —⁹ Dans le grec : des olives.

¹⁰ Chaque créature suit sa destination naturelle; la langue elle-même, conformément à sa destination, ne devrait donc aussi produire que le bien.

13. Y a-t-il quelqu'un *qui passe pour sage et pour savant* entre vous? qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur¹¹.

14. Mais si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume, et un esprit de contention, ne vous glorifiez point *faussement d'être sage*, et ne mentez point contre la vérité¹².

15. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique¹³.

16. Car où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble, et toute sorte de mal.

17. Mais la sagesse qui vient d'en haut¹⁴, est premièrement chaste¹⁵, puis amie de la paix¹⁶, modérée et équitable, susceptible de tout bien¹⁷, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres¹⁸ : elle ne juge point, elle n'est point dissimulée¹⁹.

18. Or les fruits de la justice se sèment dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix²⁰.

13. Quis sapiens, et disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.

14. Quod si zelum amarum habetis et contentiones sint in cordibus vestris : nolite gloriari, et mendaces esse adversus veritatem ;

15. non est enim ista sapientia desursum descendens : sed terrena, animalis, diabolica.

16. Ubi enim zelus et contentio : ibi inconstantia, et omne opus pravum.

17. Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia, et fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.

18. Fructus autem justitiæ, in pace seminatur, facientibus pacem.

§. 13. — ¹¹ L'Apôtre revient au §. 1. Y a-t-il quelqu'un d'entre vous qui se croie doué de sagesse et de bonnes mœurs, qui se figure qu'il a la capacité pour remplir le ministère de la prédication; qu'il montre avant tout ce qu'il est en état de faire par une conduite inspirée par la vertu, et qu'il annonce la vérité dans un esprit de douceur et de modestie. — Ses œuvres, c'est-à-dire son talent, ce dont il est capable.

§. 14. — ¹² Que si, au contraire, dans les efforts que vous faites pour arriver au ministère de la prédication, vous n'avez d'autre but que de pouvoir, comme prédicateur, montrer contre les autres un zèle dépourvu de charité et disputer avec eux, non-seulement ne vous glorifiez pas d'être sage, mais ne vous imaginez pas, contre la vérité, que vous avez les dispositions requises pour ce ministère.

§. 15. — ¹³ Car être animé d'un zèle sans charité, et de l'esprit de contention, ce n'est point là la sagesse céleste, qui émane de Dieu, mais ce sont des sentiments terrestres, parce que celui qui est dans ces dispositions ne songe pas à la gloire de Dieu, mais aux biens de la terre, aux honneurs, aux richesses; des sentiments dignes de la brute, puisque, comme la brute, celui qui les a, ne se laisse guider que par ses passions, sans connaître l'autorité de la raison; des sentiments diaboliques, parce que celui qui est dans ce cas s'élève avec orgueil, comme satan, au-dessus des autres, il use d'artifice, de mensonge et de séduction pour arriver à ses fins, et en outre, il est sous l'influence de satan.

§. 17. — ¹⁴ les sentiments que Dieu lui-même inspire.
¹⁵ sans aucun mélange d'erreur. Le prédicateur que l'esprit de Dieu dirige, n'aime que la vérité, et il l'enseigne sans aucune autre vue.

¹⁶ elle est amie de la paix, elle procure la paix.

¹⁷ Cela n'est pas dans le grec.

¹⁸ elle se distingue par les œuvres de la charité et par toutes sortes de bonnes actions (Matth. 7, 16).

¹⁹ elle ne juge pas désavantageusement sur des apparences extérieures, et elle ne se déguise point, mais elle se produit telle qu'elle est.

§. 18. — ²⁰ Or, là où est cette sagesse, où sont de tels prédicateurs, là sont opérées, au moyen de doux et pacifiques avertissements, des œuvres vraiment bonnes, des œuvres qui conduisent au salut, même à l'égard d'autrui, par ceux qui vivent en paix avec le reste des hommes, c'est-à-dire par des prédicateurs sages et pacifiques.

CHAPITRE IV.

Vos contestations proviennent de votre convoitise que vous ne réprimez pas, et qui néanmoins n'atteint pas les objets qu'elle poursuit, soit que vous priiez Dieu pour cela, soit que vous ne le priiez pas. Vous, hommes du monde, ne savez-vous pas que les amis du monde sont les ennemis de Dieu, ou pensez-vous que vos sentiments dépourvus de charité, votre envie, soient un effet du Saint-Esprit? Le Saint-Esprit ne rend-il pas plutôt bienveillant? Faites donc pénitence, et humiliez-vous! Cessez de vous injurier les uns les autres, et ne jugez pas témérairement; car quiconque agit de la sorte se rend coupable contre la loi, et Dieu seul a droit de juger. Abstenez-vous de votre manière de faire des projets, car nous sommes entièrement entre les mains de Dieu. Dites plutôt en toutes choses, que vous dépendez de la volonté de Dieu, et ne vous glorifiez plus du succès de vos déterminations. Tout cela, vous ne l'ignorez pas, mais c'est un motif de plus pour vous de le mettre en pratique avec d'autant plus de zèle, si vous ne voulez vous rendre d'autant plus criminels.

1. Unde bella et lites in vobis? Nonne hinc? ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?

2. Concupiscitis, et non habetis : occiditis, et zelatis : et non potestis adipisci : litigatis, et belligratis, et non habetis, propter quod non postulatis.

3. Petitis, et non accipitis : eo quod male petatis : ut in concupiscentiis vestris insumatis.

1. D'où viennent les guerres et les querelles entre vous¹? N'est-ce pas de vos passions, qui combattent dans votre chair²?

2. Vous êtes pleins de désirs, et vous n'avez pas *ce que vous désirez* : vous tuez, et vous êtes jaloux³, et vous ne pouvez obtenir *ce que vous voulez* : vous plaidez, et vous faites la guerre *les uns contre les autres*, et vous n'avez pas néanmoins *ce que vous tâchez d'avoir*, parce que vous ne le demandez pas à Dieu.

3. Vous demandez, et vous ne recevez point, parce que vous demandez mal, *demandant* pour avoir de quoi satisfaire à vos passions⁴.

ŷ. 1. — ¹ D'où proviennent les divisions qui s'élèvent parmi vous au sujet de la doctrine chrétienne, tellement qu'il se forme divers partis? L'Apôtre avait parlé, dans ce qui précède, de ces hommes vains et prétentieux, qui croyaient posséder le don de la prédication, portaient envie aux vrais docteurs, et cherchaient à s'ingérer dans le ministère de la prédication, afin d'avoir l'occasion de disputer et de faire briller leur prétendue sagesse : maintenant il fait connaître la source de l'esprit de contention qui les animait, et de tous les désordres de leur conduite. Saint Paul aussi se plaint souvent de ces hommes querelleurs, qui altéraient la vraie doctrine, et il décrit, particulièrement 1. Cor. 3, les divers partis qu'ils formaient. D'autres expliquent cela d'inimitiés qui s'étaient élevées pour des causes inconues, et qui divisaient les églises. La première explication s'accorde mieux avec le contexte, quoique d'ailleurs l'Apôtre ait très-bien pu avoir en vue la conduite de certains individus.

² Litt. : dans vos membres. — Pourquoi êtes-vous en guerre, si ce n'est parce que vous voulez vous élever au-dessus des autres, vous procurer certains avantages temporels et les biens de la terre (voy. pl. h. 3, note 13), parce que vous êtes les esclaves de vos passions, qui au fond de vos cœurs combattent contre l'esprit, contre la connaissance que vous avez du bien, et qui l'assujettissent, quoique, par ce moyen, vous n'arriviez pas à vos fins? Cette dernière pensée est clairement exprimée dans le verset qui suit.

ŷ. 2. — ³ Vous nous déchirez par envie et par une jalousie qui va jusqu'à la mort (note 1).

ŷ. 3. — ⁴ Malgré toute la peine que vous vous donnez, vous n'obtenez pas ce que vous recherchez, soit parce que vous ne priez pas Dieu pour cela, soit parce que vous ne lui demandez qu'afin de pouvoir satisfaire vos passions, et, par conséquent, afin que Dieu en soit le complice.

4. Ames adultères, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu ⁵? Et par conséquent, quiconque voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu.

5. Pensez-vous que l'Écriture dise en vain : L'esprit qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie ⁶?

6. Il donne aussi une plus grande grâce. C'est pourquoi il est dit ⁷ : Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles ⁸.

7. Soyez donc soumis à Dieu ⁹ : mais résistez au diable ¹⁰, et il s'enfuira de vous.

8. Approchez-vous de Dieu ¹¹, et il s'approchera de vous. Lavez vos mains, pécheurs, et purifiez vos cœurs ¹², vous qui avez l'âme double ¹³.

9. Affligez-vous vous-mêmes ¹⁴; soyez dans le deuil et dans les larmes; que votre ris se change en pleurs, et votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, et il vous élèvera.

11. Mes frères, ne parlez point mal les uns des autres ¹⁵. Celui qui parle contre son frère, ou qui juge son frère, parle contre la loi, et juge la loi ¹⁶. Que si vous jugez la

4. Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.

5. An putatis quia inaniter Scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit spiritus, qui habitat in vobis.

6. Majorem autem dat gratiam. Propter quod dicit: Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

7. Subditi ergo estote Deo, resistite autem diabolo, et fugiet a vobis.

8. Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores: et purificate corda, duplices animo.

9. Miseri estote, et lugete, et plorate: risus vester in luctum convertatur, et gaudium in moerorem.

10. Humiliamini in conspectu Domini, et exaltabit vos.

11. Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, et judicat legem. Si autem

† 4. — ⁵ Vous, hommes livrés au vice, vous qui brisez l'union que vous avez contractée avec Dieu, et qui vous abandonnez à un autre époux, au monde, à ses convoitises, ne savez-vous pas que celui qui aime d'une manière désordonnée ce monde, ses honneurs, ses biens, ses plaisirs, est l'ennemi de Dieu? Le grec porte : Vous, hommes et femmes adultères.

† 5. — ⁶ L'Écriture ne dit-elle pas que l'Esprit qui est communiqué aux chrétiens, n'a rien de commun avec l'envie (avec la jalousie, le dépit, la haine); qu'au contraire c'est un esprit de charité? (*Rom.* 5, 15; 15, 30). Ces faux docteurs étaient des hommes envieux (*voy.* note 1); c'est pour cette raison que l'Apôtre, entre tous les autres vices, insiste particulièrement sur l'envie. Les mots : l'Esprit qui, etc., ne doivent pas être rapportés à tel passage déterminé de l'Écriture, ils se rapportent à l'Écriture en général, où il est marqué à chaque page que l'Esprit-Saint est un esprit de charité, et que ceux-là seulement qui aiment, peuvent se rendre le consolant témoignage qu'ils sont animés du Saint-Esprit.

† 6. — ⁷ *Prov.* 3, 34.

⁸ c'est-à-dire l'affection, la charité.

† 7. — ⁸ L'Apôtre exhorte maintenant ces hommes sans charité à se convertir. ¹⁰ n'opposez de résistance qu'aux suggestions du démon.

† 8. — ¹¹ par une pénitence sincère et sévère.

¹² purifiez vos sentiments et vos actions. Les mains sont mises pour les actions.

¹³ Ceux-là ont une âme double qui veulent être chrétiens, mais qui eu même temps sont épris d'un amour désordonné du monde (note 5), et qui ainsi partagent en quelque manière leur cœur entre Dieu et le monde.

† 9. — ¹⁴ *Voy. Rom.* 8, 13; *Gal.* 5, 24.

† 11. — ¹⁵ Comme cela arrive trop souvent parmi les chrétiens, et même, hélas! entre ceux qui enseignent, qui se rabaisent les uns les autres.

¹⁶ Celui qui calomnie son frère, dont la conduite est régulière, ou qui le juge témérairement, calomnie et juge la loi de Dieu, sur laquelle il règle ses actions. Sur les jugements contraires à la charité *voy. Rom.* 2, 1.

judicas legem : non est factor legis, sed judex.

12. Unus est legislator, et judex, qui potest perdere, et liberare.

13. Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis : Hodie, aut crastino ibimus in illam civitatem, et faciemus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus :

14. qui ignoratis quid erit in crastino.

15. Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis : Si Dominus voluerit; et : Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.

16. Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis, maligna est.

17. Scienti igitur bonum facere, et non facienti, peccatum est illi.

loi, vous n'en êtes plus observateur, mais vous vous en rendez le juge.

12. Il n'y a qu'un législateur et qu'un juge qui peut sauver et qui peut perdre.

13. Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain? Je m'adresse maintenant à vous¹⁷, qui dites : Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville, nous demeurerons là un an, nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup;

14. quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain.

15. car qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui disparaît ensuite? au lieu que vous devriez dire : S'il plait au Seigneur, et : Si nous vivons, nous ferons telle et telle chose.

16. Mais bien loin de là, vous vous élevez dans vos pensées présomptueuses¹⁸. Toute cette présomption est mauvaise.

17. Celui-là donc est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas¹⁹.

CHAPITRE V.

Vous, riches, vous expiez les crimes dont vous vous rendez coupables par votre orgueil et par l'oppression des pauvres innocents. Vous qui êtes opprimés, soyez patients; car le Seigneur est proche. Soyez constants comme Job et les prophètes; car le Seigneur est un juste rémunérateur. Ne jurez point; mais que la parole donnée soit sacrée. Que celui qui est malade reçoive le sacrement divin de l'Extrême-Onction, afin qu'il soit fortifié et qu'il obtienne l'entière rémission de ses péchés. Confessez les uns aux autres vos péchés, et priez les uns pour les autres; car la prière du juste a une grande puissance. Que chacun s'efforce de ramener son prochain dans la voie droite; car c'est là une action très-méritoire.

1. Agite nunc divites, plorate ululantes in miseriis vestris, quæ advenient vobis.

1. Mais vous, riches¹, pleurez, poussez des cris et des hurlements dans la vue des misères qui doivent fondre sur vous.

§. 13. — ¹⁷ Ceux qui suivent les désirs de la convoitise (§. 1) sont d'ordinaire enclins à faire des projets, et croient que, par leur savoir faire, ils en viendront à bout. L'Apôtre fait voir, au contraire, que toutes nos déterminations dépendent de l'assistance de Dieu.

§. 16. — ¹⁸ Et vous, au contraire, vous montrez par vos sentiments et par votre conduite, autant d'orgueil que si vous ne dépendiez nullement de Dieu.

§. 17. — ¹⁹ Vous savez cela, ou vous prétendez le savoir, puisque vous vous glorifiez d'être sages (Pl. h. 3, 13) : si donc vous ne le faites pas, toute la connaissance que vous avez du bien, ne vous rendra que plus dignes du châtement.

§. 1. — ¹ L'Apôtre exprime encore maintenant un nouveau blâme, le blâme contre les riches injustes. Par ces riches il faut entendre ceux qui, possédant de grands biens terrestres, n'en font pas, comme les économes de Dieu, un bon usage, mais les font servir à la satisfaction de leurs passions, ou y placent leur consolation (Voy. Luc, 6, 24).

2. La pourriture consume les richesses que vous gardez, les vers mangent les vêtements que vous avez en réserve.

3. La rouille gâte l'or et l'argent que vous cachez; et cette rouille portera témoignage contre vous, et dévorera votre chair comme un feu. C'est là le trésor de colère que vous amassez pour les derniers jours².

4. Sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs, crie *contre vous*, et que leurs³ cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.

5. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et dans le luxe; vous vous êtes engraisés comme *des victimes préparées* pour le jour du sacrifice⁴.

6. Vous avez condamné et tué le juste, sans qu'il vous ait fait de résistance⁵.

7. Mais vous, mes frères, persévérez dans la patience jusqu'à l'avènement du Seigneur⁶. Vous voyez que le laboureur, dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la première et de l'arrière-saison⁷.

8. Soyez ainsi patients, et affermissiez vos cœurs; car l'avènement du Seigneur est proche.

9. N'ayez point d'aigreur, mes frères, les uns contre les autres, afin que vous ne soyez point condamnés. Voilà le juge qui est à la porte.

10. Prenez, mes frères, pour exemple de patience dans les maux et les afflictions, les

2. Divitiæ vestræ putresfactæ sunt : et vestimenta vestra a tineis comesta sunt.

3. Aurum et argentum vestrum æruginavit : et ærugo eorum in testimonium vobis erit et manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizatis vobis iram in novissimis diebus.

4. Ecce merces operariorum, qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat : et clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.

5. Epulati estis super terram, et in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.

6. Addixistis, et occidistis justum, et non restitit vobis.

7. Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum, et serotinum.

8. Patientes igitur estote et vos, et confirmate corda vestra : quoniam adventus Domini appropinquavit.

9. Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.

10. Exemplum accipite, fratres, exitus mali, laboris, et pa-

ŷ. 3. — ² Toutes vos richesses ne sont rien, elles passeront, et elles ne vous seront d'aucun secours (*Matth.* 6, 19); votre avarice a été cause que vous avez laissé inutilement en dépôt votre or et votre argent, et sa rouille, le non-usage de vos biens, sera contre vous un témoignage irrécusable de la dureté de vos cœurs, et vous consumera comme un feu vengeur, quand un jour vous reconnaîtrez pleinement votre endurcissement; car vous avez amassé un trésor pour le jour du jugement, alors que la vengeance de Dieu s'appesantira sur vous. Les mots « de colère » ne sont pas dans le grec.

ŷ. 4. — ³ les cris des moissonneurs, des ouvriers, comme porte le grec.

ŷ. 5. — ⁴ Vous vous êtes comme engraisés, afin de pouvoir être immolés au jour du jugement (*Voy. Job.* 15, note 29).

ŷ. 6. — ⁵ comme une brebis patiente de Jésus-Christ, sacrifiant tout pour sauver les âmes.

ŷ. 7. — ⁶ Voy. sur ce point *Matth.* 24; 1. *Thess.* 4, 13 et suiv. L'Apôtre aborde la troisième partie de sa lettre (*voy. l'Introd.*), celle où il donne des consolations; et comme ordinairement, à la fin des lettres, ceux qui les composent ajoutent certaines instructions qui ont moins de liaison entre elles, comme un supplément à leur pensée, c'est aussi ce que fait saint Jacques.

⁷ c'est-à-dire il attend avec patience depuis les semailles jusqu'à la moisson; attendez donc pareillement tout le temps de votre vie. Les pluies de la première saison tombent, dans la Palestine, après le temps des semailles, vers la fin d'octobre; les pluies de l'arrière-saison, peu avant la moisson, vers la fin de mars.

tentia, prophetas : qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatificamus eos, qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, et finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, et miserator.

12. Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare, neque per cœlum, neque per terram, neque aliud quocumque juramentum. Sit autem sermo vester : Est, est : Non, non : ut non sub iudicio decidatis.

13. Tristatur aliquis vestrum ? oret : Æquo animo est ? psallat.

14. Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini :

15. et oratio fidei salvabit infirmum, et allevabit eum Dominus : et si in peccatis sit, remittentur ei.

prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Vous voyez que nous les appelons bienheureux, de ce qu'ils ont tant souffert⁸. Vous avez appris quelle a été la patience de Job, et vous avez vu la fin du Seigneur⁹ : car le Seigneur est plein de compassion et de miséricorde.

12. Mais avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelque autre chose que ce soit ; mais contentez-vous de dire : Cela est ; ou : Cela n'est pas ; afin que vous ne soyez point condamnés¹⁰.

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse ? qu'il prie. Est-il dans la joie ? qu'il chante de *saints* cantiques.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade¹¹ ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise¹², et qu'ils prient sur lui¹³ l'oignant d'huile au nom du Seigneur¹⁴.

15. Et la prière de la foi¹⁵ sauvera le malade¹⁶ ; le Seigneur le soulagera¹⁷, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis¹⁸.

ŷ. 11. — ⁸ les justes qui sont arrivés à la consommation dans le ciel : ayez donc aussi de la constance, afin d'être proclamés bienheureux comme eux.

⁹ vous avez vu l'issue glorieuse des afflictions que le Seigneur lui avait envoyées (Voy. *Job*, 42).

ŷ. 12. — ¹⁰ Saint Jacques ne défend pas généralement toute espèce de jurement, mais seulement celui qui se fait à la légère dans la vie privée. La preuve qu'il n'interdit pas le jurement devant les tribunaux, c'est qu'il parle des jurements par le ciel, etc. dont on ne fait usage que dans la vie privée, jamais devant les tribunaux. Devant les tribunaux on ne jure que par Dieu (3. *Moys.* 19, 12 ; 5. *Moys.* 6, 13). Voy. de plus longs développements dans *Math.* 5, 34-37. — * Le grec peut se traduire : Mais que votre oui (votre affirmation) soit oui, et que votre non (votre négation) soit non.

ŷ. 14. — ¹¹ grièvement malade, comme porte le grec. C'est aussi de cette manière que l'explique le concile de Trente. Le sacrement de l'Extrême-Onction doit être administré aux malades, à ceux surtout qui le sont dangereusement, de sorte qu'il ne parait pas probable qu'ils s'en relèvent.

¹² Litt. : les anciens, mais par les anciens ce sont toujours les évêques et les prêtres qui sont désignés ; et ceux qui exerçaient ce ministère, d'après l'usage reçu dans l'Eglise entière, étaient toujours prêtres. L'un d'entre eux administrerait le sacrement, les autres n'étaient d'ordinaire que pour l'accompagner ; d'où il suit qu'un seul suffit.

¹³ L'Apôtre dit : sur lui, parce que, pendant la prière, le prêtre tenait la main étendue sur le malade.

¹⁴ à la place et dans la vertu du Seigneur : car le nom est la nature de la personne ou de la chose nommée (*Math.* 28, note 20). L'huile n'est qu'un signe symbolique de l'effusion de la vertu d'en-haut.

ŷ. 15. — ¹⁵ la prière de la grâce, la prière en vertu de laquelle la grâce est conférée. Le mot *foi* est mis ici comme *Rom.* 12, 3, pour les dons de la grâce, parce que la foi est la porte de toutes les grâces.

¹⁶ lui procurera son salut éternel, et même la guérison corporelle, si elle entre dans les desseins de Dieu.

¹⁷ il lui donnera le courage pour supporter ses souffrances, et la force nécessaire pour le moment de l'agonie, ou même il lui rendra la santé (Voy. la note ci-dessus).

¹⁸ Litt. : S'il est dans le péché ; — l'Apôtre dit : « s'il y a encore en lui des pé-

16. Confessez vos fautes ¹⁹ l'un à l'autre; et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés ²⁰; car la prière assidue du juste peut beaucoup.

17. Elie était un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie : et cependant ayant prié Dieu avec grande ferveur qu'il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans et demi.

18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit ²¹.

19. Mes frères, si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité ²², et que quelqu'un l'y fasse rentrer;

20. qu'il sache que celui qui convertira un pécheur et le retirera de son égarement, sauvera une âme de la mort, et couvrira la multitude de ses péchés ²³.

16. Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem ut salvemini : multum enim valet deprecatio justii assidua.

17. Elias homo erat similis nobis passibilis : et oratione oravit ut non plueret super terram, et non pluit annos tres, et menses sex.

18. Et rursum oravit : et cœlum dedit pluviam, et terra dedit fructum suum.

19. Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum :

20. scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.

chés » : s'il arrivait qu'il fût encore entaché de la souillure du péché. C'est qu'il suppose que le malade a déjà eu recours aux moyens que l'Eglise lui prescrit pour se purifier, avant de recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction. Ce sacrement divin était seulement destiné à lui remettre ensuite les péchés soit véniels, soit mortels dont il n'avait pas connaissance. Dans le cas où la confession n'est pas possible, la contrition parfaite des péchés qu'on a commis suffit naturellement. Le saint concile de Trente enseigne d'ailleurs (sess. 14. chap. 1), que saint Jacques parle ici du sacrement de l'Extrême-Onction, que Jésus-Christ a institué, et dont saint Marc (6, 18) fait déjà mention.

ŷ. 16. — ¹⁹ Litt. : Confessez donc, etc. — Cette particule n'est pas dans le grec.

²⁰ Mais ne confessez pas seulement vos péchés dans le cas de nécessité, comme cela est prescrit pour la réception du sacrement de l'Extrême-Onction, mais encore en d'autres occasions; et, dans ces sentiments d'humilité, priez les uns pour les autres.

ŷ. 18. — ²¹ Au troisième livre des *Rois*, (17, 1 et suiv.), il y a seulement le nombre rond « trois ans; » et il n'y est non plus fait aucune mention de cette prière d'Elie avant et après la famine. Saint Jacques savait ainsi toutes ces circonstances qu'il ajoute par la tradition.

ŷ. 19. — ²² de la vraie doctrine ou d'une conduite vraie (vertueuse).

ŷ. 20. — ²³ il effacera la multitude des péchés de celui qui est dans l'erreur, et de ses propres péchés : les péchés de celui qui erre, parce qu'il le convertit, qu'il l'amène à faire pénitence et à se confesser; ses propres péchés, parce que, en exerçant la charité à l'égard de son prochain qui était tombé, il se rend de plus en plus digne de recevoir la grâce de la rémission et du pardon de ses fautes (Voy. *Luc*, 7, 47).